



# Procès-Verbal

## Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales

---

### Réunion électronique du 7 décembre 2020

*Président : M. Joseph DUSSOLIET*

*Présents : MM. Christian DELAIRE, André LAMBERT, Jean-François MEZURE, André PONTON*

*Assiste : M. Richard DEFAY*

*Excusé : M. Georges KAZARIAN*

### **Demande d'interprétation d'un alinéa des statuts de la LAuRAFoot**

---

La Commission est saisie officiellement par M. Pascal PARENT, actuel Président de la ligue, en vue de la prochaine élection du Conseil de Ligue (Mandat 2020/2024) au sujet de l'interprétation d'un alinéa des statuts de la Ligue concernant les membres territoriaux (article 13.3.2 - Composition de la liste).

Il est vrai que la rédaction de cet alinéa n'est pas claire dans la mesure où la notion "doit être licencié dans un des districts de la Ligue" peut se comprendre de plusieurs façons et ne prend pas en compte la situation de tous les "membres individuels" qui peuvent être candidats comme c'est souvent le cas.

Après échanges et consultation du PV de la CRSOE du 5 janvier 2017 concernant l'élection du Conseil de Ligue pour le mandat 2017/2020, la commission décide à l'unanimité l'interprétation assez large de sa lecture (ce qui est la règle quand juridiquement un texte n'est pas précis) suivante :

« L'alinéa visé de l'article 13-3 des statuts de la Ligue concernant les membres territoriaux doit être interprété de la manière suivante :

- soit il s'agit d'un licencié d'un club affilié au District ou d'un membre individuel d'une instance (Comité Directeur, Commission, ...) de ce District ;
- soit il s'agit d'un membre individuel de l'instance régionale (Conseil de Ligue, Commission, ...) et domicilié sur le territoire de compétence de ce District. »

Cette interprétation "large" pourra en outre bénéficier à toute autre liste qui pourrait vouloir se constituer en vue des prochaines élections.

Les autres conditions d'éligibilité restent bien évidemment en vigueur.

Joseph DUSSOLIET,  
Président de la Commission

Richard DEFAY,  
Secrétaire de séance